



9 avril 2013

Troisième correction du Rhône (R3) Mise à l'enquête publique des travaux de renforcement de la digue du Rhône à Port-Valais

(IVS).- Le Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE) met à l'enquête publique une mesure anticipée de renforcement des digues du Rhône à Port-Valais. Il s'agit de protéger les habitations les plus gravement menacées en cas de crue du fleuve. Le DTEE poursuit ainsi les travaux de la 3^e correction du Rhône suite à la validation, par les gouvernements vaudois et valaisans, du Plan général d'Aménagement du fleuve de Gletsch au Léman.

La mesure anticipée de Port-Valais prévoit le renforcement de la digue du Rhône sur un peu plus d'un kilomètre à l'amont de l'embouchure au Léman. Une paroi en béton de 6 mètres de profondeur sera construite au centre de la digue pour éviter la rupture de celle-ci en cas de crue. Cette mesure renforcera la protection des bâtiments situés en pied de digue, aujourd'hui fortement menacés. Ce secteur restera toutefois exposé en cas d'inondation provenant de l'amont, ceci jusqu'à réalisation définitive de la 3^e correction du Rhône.

La mesure anticipée de Port-Valais prévoit aussi la réalisation d'une « mesure nature » consistant à remettre à ciel ouvert l'embouchure au Léman du canal de la Benna. Le dossier est mis à l'enquête publique du 5 avril au 5 mai 2013. Les travaux devraient commencer l'année prochaine et s'élever à trois millions de francs.

Trois types de mesures

Les **mesures anticipées** font partie des travaux de la 3^e correction du Rhône qui sont en cours ou planifiés sur plusieurs secteurs. Une première série de dix mesures de ce type est prévue, pour un coût de 53 millions de francs. Elles visent à renforcer les digues qui, en cas de rupture, menaceraient gravement les habitations ou bâtiments, en enfonçant en leur centre une paroi de béton ou de métal. Des travaux de ce type ont été réalisés à Sion en 2011 (Vissigen). D'autres ont été mis à l'enquête à Vouvry, Collombey-Muraz et Nendaz l'année dernière.

La 3^e correction du Rhône implique également des mesures **urgentes**, réalisées après une crue ou en cas de détection de faiblesse locale de la digue. Il s'agit principalement de remettre en place des blocs protégeant la berge de l'érosion ou de renforcer la digue, comme c'est le cas des travaux en cours à Dorénaz ou ceux déjà effectués à Vouvry.



Des mesures **prioritaires** sont prévues pour sécuriser durablement les secteurs avec les plus grandes concentrations de personnes et les plus grands dégâts potentiels, comme à Viège, Sierre-Chippis, Sion, Fully-Martigny et Massongex-Aigle. Un premier tiers des 160 millions de francs de travaux à Viège a déjà été réalisé.

La cohérence entre ces différentes mesures est assurée par le **Plan d'Aménagement** de la 3^e correction du Rhône qui fixe la variante d'aménagement du fleuve de Gletsch au Léman, son emprise et les délais des travaux, secteur par secteur. Il a été validé par les Gouvernements vaudois et valaisans en novembre 2012.

Personnes de contact

Le conseiller d'Etat Jacques Melly, chef du DTEE - 027 606 33 00.

Le chef de projet de la 3^e correction du Rhône, Tony Arborino - 078 648 81 51



La vue aérienne ci-dessus présente le secteur d'intervention de la mesure anticipée de Port-Valais, avec le renforcement de digue (en rouge) et la mise à ciel ouvert du canal de la Benna (en bleu).



Le renforcement de la digue sera assuré en majeure partie par la réalisation d'un mur en béton de sol. Le procédé consiste à mélanger les graviers, sables et limons présents dans la digue avec de l'eau et du ciment. Le mur ainsi constitué à l'intérieur de la digue évite sa rupture en cas de crue.